Envoyé en préfecture le 22/03/2022
Reçu en préfecture le 22/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022017-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Vendredi 18 mars 202

N° DE LA DELIBERATION : 2022017

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Mme Caroline Recht), Mr Laine Jean-Michel (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc), Mr Eric Lafont (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

Objet de la délibération : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET D'UNE ESQUISSE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE MULTISERVICES ET AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGER

Le Conseil Municipal d'Euzet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser par l'architecte retenu une étude de faisabilité et d'une esquisse pour le projet d'un pôle multiservices et aménagements urbains et paysager sur la commune.

Le montant de de cette étude s'élève à 11 200 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve et donne pouvoir au Maire de passer la commande et de régler la facture.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Envoyé en préfecture le 22/03/2022
Reçu en préfecture le 22/03/2022
Affiché le 25/03/22
ID : 030-213001092-20220318-DE2022017-DE

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr